



**FICHE D'INSCRIPTION ANNUELLE
CANTINE MATERNELLE ET PRIMAIRE**

Année 2018-2019

Si vous souhaitez que votre enfant fréquente la cantine au cours de l'année 2018-2019, vous devez **obligatoirement** remplir ce dossier d'inscription dès maintenant et le retourner en mairie pour le **vendredi 6 juillet au plus tard**, accompagné du courrier de la CAF justifiant de votre **quotient familial** ainsi que votre **numéro d'allocataire** (vous pouvez le télécharger sur www.caf.fr avec vos identifiants personnels indiqués sur les courriers de la CAF)

L'ENFANT :

NOM : Prénom :

Date de naissance : Sexe :

École fréquentée : Classe à la rentrée :

régime spécial : Sans porc

Enseignant :

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la mairie de Saint-Jean-Bonnefonds. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

RENSEIGNEMENTS

| LES PARENTS : | Père (ou responsable légal) | Mère (ou responsable légal) |
|---|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Nom, Prénom | | |
| Adresse précise Numéro et rue | | |
| Code postal | | |
| Ville | | |
| N° de téléphone du domicile | | |
| N° de téléphone portable | | |
| Profession | | |
| N° de téléphone du travail (en cas d'urgence) | | |

Dans le cas de parents divorcés, merci d'indiquer qui sera le payeur : le père la mère

En cas de garde alternée, il est **INDISPENSABLE** de communiquer le numéro des 2 parents

N° d'allocataire CAF :

Coefficient CAF :

AUTRES CONTACTS (2 maximum)

| Nom Prénom | Lien de parenté avec l'enfant | Tel fixe | Tel portable | Peut venir chercher l'enfant | A contacter en cas d'urgence |
|------------|-------------------------------|----------|--------------|------------------------------|------------------------------|
| | | | | OUI NON | OUI NON |
| | | | | OUI NON | OUI NON |

INSCRIPTION ET ENGAGEMENT

L'enfant est inscrit au service de restauration :

- Régulier
- Occasionnel

1- PLANNING RÉGULIER CANTINE

Votre planning est régulier toutes les semaines ou en alternance une semaine sur deux, indiquez-le nous ci-dessous et la réservation se fera automatiquement jusqu'à la fin de l'année.

| | LUNDI | MARDI | JEUDI | VENDREDI |
|---|-------|-------|-------|----------|
| PLANNING IDENTIQUE CHAQUE SEMAINE | | | | |
| Chaque semaine | | | | |
| PLANNING REGULIER MAIS EN ALTERNANCE 1 SEMAINE SUR 2 | | | | |
| Semaine paire | | | | |
| Semaine impaire | | | | |

2-PLANNING OCCASIONNEL

Vous devez remplir chaque semaine un coupon d'inscription (remis en début d'année scolaire dans les cahiers des élèves ou mis à disposition à la mairie) et à rapporter à l'école **au plus tard le jeudi** pour la semaine suivante.



**Afin d'éviter toute erreur Pour la RENTRÉE SCOLAIRE du 3 septembre 2018
(même pour ceux mangeant de façon régulière)**

Nous vous demandons de nous indiquer sur le **coupon joint** le planning de votre enfant pour la semaine de la rentrée et bien préciser **s'il mange ou pas** le premier jour

3-CAS PARTICULIERS

En cas d'absence pour maladie, l'école ou l'agent de service municipal doit être prévenu **le matin avant 8h40**, dans le cas contraire **le repas sera dû**.

AUTORISATION

Je soussigné(e),..... responsable légal de l'enfant

- * AUTORISE / N'AUTORISE PAS la diffusion de l'image de mon enfant prise dans le cadre de la cantine scolaire dans les supports suivants (*rayer la mention inutile)
- Affichage dans la cantine
 - Site officiel de la mairie
 - Publication dans les revues municipales et outils de communication.

Déclare avoir pris connaissance et accepter les clauses du règlement et les principes de fonctionnement de la cantine scolaire arrêté municipal n°R/18-057.

Fait àLeNom et signature précédés de la mention « lu et approuvé »

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

Nom : Prénom : École : Classe :

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

Si votre enfant présente une allergie alimentaire il est nécessaire de mettre en place un PAI (projet d'Accueil Individualisé signé avec la mairie). Le PAI est un document écrit qui organise la vie quotidienne de l'enfant au sein de la collectivité (école, cantine, accueil de loisirs, accueil périscolaire). Il précise ses besoins thérapeutiques pour permettre d'assurer sa sécurité et compenser les inconvénients liés à son état de santé.

Le PAI est élaboré à la demande de la famille. Pour le mettre en place, vous devez prendre contact avec la mairie, service des affaires scolaires pour fixer un Rendez-Vous (téléphoner au 04 77 95 07 03). La liste des pièces vous sera communiquée.



Aucun enfant souffrant d'une allergie alimentaire ne pourra être accueilli au restaurant scolaire sans PAI.

Nature de l'allergie :

.....
.....
.....

Je soussigné(e),, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Fait à le

Signature du représentant légal